

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 janvier 2020

Nombre de membres afférents : 17
En exercice : 17 Qui ont pris part à la délibération : 14
Date de la Convocation : 16/01/2020
Date d'affichage : 17/01/2020

L'an deux mil vingt et le vingt-et-un janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Paul BESSON- Laurence CONDAMIN - DELORME Mylène - SAUVAN-MAGNET Raymond - GAUTHIER Laurent- CONTENSUZAS David - Michelle LUNEAU - Guy GOTTI- Muriel AUVERGNE- Christophe GRANGER- Jean- Christophe ADES- Solange SOUBEYRAND- Jean GRANGER.

Excusés : Nathalie MARECHAL- Béatrice GOTTI- Laure ROZEL- PERRIN

Laurence CONDAMIN a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2020-01: Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019) sur le budget de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales : « Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.
Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2019 : 1 097 860 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts » notamment)

Il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 274 465 € (25%). Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 0037 Mairie :	7 500 €
- Chapitre 0044 Restauration scolaire	30 000 €
- Chapitre 20 Immobilisations incorporelles :	10 000 €
- Chapitre 21 Immobilisations corporelles :	20 000 €
- Chapitre 33 : Foyer rural	15 000 €
- Chapitre 064 : Voirie	50 000 €
- Chapitre 061 Bâtiments scolaires :	1 000 €
- Chapitre 87 Aménagement Route d'Espeluche	40 000 €
- Chapitre 094 : Piste DFCI	30 000 €
- Chapitre 88 : Clos des oliviers	50 000 €

Chapitre 89 : Frange ouest Hilaire 15 000 €
Chapitre 91 : PUP les Cèdres 6 000 €

Après avoir entendu l'exposé précédent et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE à l'unanimité les propositions de Monsieur le Maire,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0


Yves COURBIS,
Maire